

REGLEMENT TRANSPORTS SCOLAIRES

Année Scolaire 2026/2027



1) HORAIRES ET CIRCUITS

(Voir fiche ci-contre)

2) ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES

LES ELEVES SONT SOUS LA RESPONSABILITE DES PARENTS :

- le matin **AVANT** la montée dans le car
- le soir **APRES** la descente du car

Les enfants fréquentant l'Ecole Maternelle et les enfants de – 6 ans devront être récupérés à l'arrêt du bus uniquement par les parents ou une personne désignée à l'accompagnatrice (Mme Julie KOSZYNSKI ou Mme JACQUIN Valérie) par ECRIT. Aucune demande ORALE ne sera prise en compte.

3) DISCIPLINE ET COMPORTEMENT

L'année passée quelques élèves ont eu durant les transports des attitudes inacceptables, nous rappelons que le règlement du Conseil Régional prévoit une exclusion temporaire du car de ramassage.

EXPLIQUEZ-LE A VOS ENFANTS.

Boussens, le 24 août 2026.

Le Maire,
Joël ROQUEBERT

